



CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27
Date de convocation du conseil municipal :
JEUDI 14 MAI 2026

LISTE DES DELIBERATIONS DU MERCREDI 20 MAI 2026 A 20H30

Sous la présidence de Mme Alice MELLAC, Maire

- Présents :** Mesdames et Messieurs les adjoints : Sylvia RENNES, Jean-Louis MALLIET, Claire MAYLIE, Bernard BOUDIERES, Patrick COUDERC, Isabelle NGUYEN DAI
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Olivier LEFEVRE, Laurent GUERLOU, Marie-Caroline CHAUVET, Jean-Claude MAUREL, Sandra BIGNALET-CAZALET, Guillaume DEBEAURAIN, Céline LE DENMAT, Michaël PIAZAT, Claire MONTANIER, Camille LOUBET, Anne-Sophie GASSIE, Florian DEBRAS (jusqu'à 21h34), David FASANO, Bakhta KELAFI, Christelle MERIAL
- Absents excusés :** Madame Akila OULAMI
- Pouvoirs :** Madame Annie BICHET à Monsieur Bernard BOUDIERES
Madame Marie-Armelle DE BOUTEILLER à Madame Marie-Caroline CHAUVET
Monsieur Paul CATALA à Monsieur Patrick COUDERC
Monsieur Marc MAESTRACCI à Madame Bakhta KELAFI
Monsieur Florian DEBRAS à Madame Alice MELLAC (A partir de 21h34)
- Secrétaire de séance :** Madame Sandra BIGNALET-CAZALET

Délibération N° 20260501 : Garantie d'emprunt S.A. Les Chalets – Chemin des Coteaux

➔ Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal unanimes approuvent la garantie d'emprunt à la S.A. les Chalets – chemin des Coteaux

Délibération N° 20260502 : Garantie d'emprunt Occitalys Foncier – Allée Charlotte Perriand

➔ Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal unanimes approuvent la garantie d'emprunt à Occitalys Foncier – Allée Charlotte Perriand

Délibération N° 20260503 : Demande de subvention pour la réhabilitation de l'Espace René Lavergne

➔ Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à la majorité moins quatre abstentions (M. FASANO, M. MAESTRACCI, Mme KELAFI et Mme MERIAL) autorisent madame la Maire ou son représentant à solliciter les partenaires financeurs (Etat, ADEME, Région, Département) ainsi que tous les actes afférents et à prendre toutes les décisions relatives à ce dossier.

Délibération N° 20260504 : Produits de placement de trésorerie pour les collectivités

↳ Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal unanimes, autorisent Madame la Maire ou son représentant la possibilité de procéder au placement de fonds sur des comptes à terme,

Délibération N° 20260505 : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES

↳ Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à la majorité (Madame KELAFI ne prend part au vote pour le Foyer Rural René LAVERGNE et M. LOUBET ne prend part au vote pour l'association LISA), autorisent l'attribution de subventions et la signature des conventions pour l'année 2026 aux associations sportives et culturelles suivantes :

Association	Objet de la subvention	Montant
Roller Club Toulousain	Fonctionnement	1 000,00 €
Castanet Ramonville Auzeville Handball	Fonctionnement	2 200,00 €
GR TOULOUSE	Fonctionnement	700,00 €
Stade Toulousain Escrime	Fonctionnement	2 100,00 €
Basket Labège Auzeville Club	Fonctionnement	2 500,00 €
FOYER RURAL RENE LAVERGNE	Fonctionnement	11 000,00 €
	L'art en partage : quand la musique, la voix et le corps se rencontrent	3 600,00 €
	Concerts chorale	
	EVENEMENTS/Vide greniers, diverses animations	
L'école comestible	L'école comestible - Auzeville	1 500,00 €
C'MA CREA	Fonctionnement	400,00 €
	Fête de la Créativité – Édition 2026	500,00 €
SLA	Fonctionnement	400,00 €
Cie l'Echo des Silences	Fonctionnement	300,00 €
BUZOKU AUZEVILLE JUDO	Fonctionnement	1 750,00 €
Fanfarnum	Brass dans la Garonne 2026	400,00 €
Lien Social a Auzeville-Tolosane	Fonctionnement	150,00 €
Ramonville Coteaux FC	Fonctionnement	1 660,00 €
AmisPlégiques	Fonctionnement	400,00 €
	Défi ping-pong	400,00 €
Bureau Des Sports de l'AgroToulouse	INTER AGRO RENNES	400,00 €

	Week-end montagne	
Association communale de chasse agréée	Fonctionnement	150,00 €
Association bouliste auzevilloise	Les 60 ans du club ABA	300,00 €
Total		31810,00 €

Délibération N° 20260506 : CONVENTIONS DE MOYENS

↳ Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité des votants, (Madame KELAFI ne prend part au vote pour le Foyer Rural René LAVERGNE et M. LOUBET ne prend part au vote pour l'association LISA et Monsieur DEBRAS ne prend pas part au vote pour l'association Les Bonzoms), approuvent le conventionnement avec les associations suivantes :

- ADAS
- ADDAM
- AMISPLÉGIQUES
- ASSOCIATION BOULISTE AUZEVILLOISE
- ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE
- ASSOCIATION CULTURELLE FRANCO NEPALAISE
- ASSOCIATION DES PARENTS DE L'ÉCOLE AIMÉ CÉSAIRE
- ASSOCIATION FRANCO-HELLÉNIQUE DE MIDI-PYRÉNÉES
- ASSOCIATION LE PETIT NICOLAS
- BASKET LABÈGE AUZEVILLE CLUB
- BUREAU DES SPORTS DE L'AGROTOULOUSE
- BUZOKU AUZEVILLE JUDO
- CASTANET RAMONVILLE AUZEVILLE HANDBALL
- CIE L'ECHO DES SILENCES
- C'MA CREA
- ENSEMBLE VOCAL ARABESQUE
- EURASIA AIKIDO TOULOUSE
- FANFARNAUM
- FOYER RURAL RENE LAVERGNE
- GO-ELAN GYM A.C
- GR TOULOUSE
- L'OUTIL EN MAIN DE TOULOUSE
- LE CAFÉ DE LA VIGNE
- L'ÉCOLE COMESTIBLE
- LES BONZOMS
- LES JARDINS DE JADE
- LES TAMALOUS D'AUZEVILLE
- LIEN SOCIAL A AUZEVILLE-TOLOSANE
- RAMONVILLE COTEAUX FC
- ROLLER CLUB TOULOUSAIN
- ROTARY CLUB D'AUZEVILLE
- SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE
- SPORT LOISIRS AUZEVILLE
- STADE TOULOUSAIN ESCRIME

Délibération N° 20260506 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL COMMUNAL

↳ Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal unanimes, attribue une subvention de 22000 € à l'association des œuvres sociales du personnel communal.

Délibération N° 20260507 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2026

↳ Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal unanimes, approuvent la subvention aux coopératives scolaires de la façon suivante :

- école maternelle René Goscinny : pour 44 élèves, 264 euros
- école maternelle Aimé Césaire : pour 46 élèves, 276 euros
- école élémentaire René Goscinny : pour 111 élèves, 666 euros
- école élémentaire Aimé Césaire : pour 114 élèves, 684 euros

Délibération N° 20260508 : COMITE SOCIAL (CST) : ELECTIONS PROFESSIONNELLES

- ↳ Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal unanimes, décident :
- de créer un comité social territorial dans les conditions énoncées par le Code général de la fonction publique,
 - de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) à 3,
 - de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, Ce nombre est ainsi fixé à 3 pour les représentants titulaires de la collectivité et nombre égal de suppléants,
 - de recueillir l'avis du collège des représentants des collectivités territoriales,
 - de transmettre la présente délibération à Madame la Présidente de Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne.

Délibération N° 20260509 : RESSOURCES HUMAINES - CREATION D'EMPLOI A TEMPS NON COMPLET ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- ↳ Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal unanimes, décident :
- la création d'un emploi d'agent social, emploi permanent à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires.
 - Approuvent la modification du tableau des effectifs.

Délibération N° 20260510 : RESSOURCES HUMAINES - CREATION D'EMPLOI A TEMPS COMPLET ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

↳ Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal unanimes, décident la modification du tableau des effectifs en créant un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe et autorisent Madame la Maire à signer tout acte y afférent.

Délibération N° 20260511 : RESSOURCES HUMAINES - RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC A TEMPS COMPLET SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 332-23-2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

↳ Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal unanimes, décident de recruter un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour un accroissement saisonnier et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Délibération N° 20260512 : RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL A TEMPS COMPLET EN TANT QU'AGENT ADMINISTRATIF

↳ Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal unanimes, décident de recruter un agent contractuel en tant qu'adjoint administratif à temps complet et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Délibération N° 20260513 : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

↳ Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal unanimes, valident la liste de candidatures suivantes :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
1- Mme Christiane MILA	1- Mme Laurence RESSIER
2 - M. Bernard RAYNAUD	2 - Mme DUCOS DESHAYES Christine
3 - M. Aimé TOUJA	3 - Mme Nicole REULET
4 - M. François Régis VALETTE	4 - Mme Christine RIVERA
5 - M. Jérémie POULY	5 - Mme Irène TARDIEU
6 - M. Michel DELPECH	6 - M. Didier BONHOMME
7 - M. Marc ANGLES	7 - M. Jean Claude ASTRUC
8 - M. Pierre TRIBOULET	8 - M. Didier MERLE
9 - M. Jean RENALIER	9 - M. Pierre Yves KERDEVEZ
10 - M. Marc ANGLES	11 - M. Michel BOUCHARDY
11 - M. Christian BLANC	12 - Mme Véronique MAESTRACCI
12 - M. David FASANO	13 - Patrick COUDERC
13 - Mme MERIAL Christelle	14 - Annie BICHET
14 - Claude DELBOSC	15 - Marie-Armelle DE BOUTEILLER
15 -	16 -
16 -	

Délibération N° 20260514 : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

↳ Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal unanimes, valident la liste de candidatures suivantes :

Elus titulaires :

Mme Annie BICHET, M. Jean-Claude MAUREL, M. Guillaume DEBEAURAIN (liste majoritaire)

M. Marc MAESTRACCI et Mme Christelle MERIAL (liste opposition)

Elus suppléants :

Mme Céline LE DENMAT, M. Olivier LEFEVRE et Mme Claire MONTANIER (liste majoritaire)

M. David FASANO ET Mme Bakhta KELAFI (liste opposition)

Délibération N° 20260515 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL

↳ Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à la majorité moins quatre abstentions (M. FASANO, M. MAESTRACCI, Mme KELAFI et Mme MERIAL), (Mme Sandra BIGNALET-CAZALET ne prend part au vote) décident de :

- La mise à disposition d'un local communal, à titre gracieux, pour une durée de trois mois, au profit d'un agriculteur
- Et autorisent Madame la Maire à signer la convention

Délibération N° 20260516 : CONVENTION EXPLOR/TEVO DANS LA MISSION DE COOPERATION INTERNATIONALE AVEC LA GUINEE

↳ Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à la majorité moins une abstention (M. MAILLIET) décident :

- de participer au projet de coopération internationale en partenariat avec la Cité des Sciences Vertes, etc...
- d'approuver le financement de la mission EXPLORE et de l'accueil du volontaire TEVO proposés, pour un montant total de 6 032 €
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les actes afférents et à prendre toutes les décisions relatives à ce dossier.

Délibération N° 20260517 : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

↳ Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal unanimes, décident de donner délégation au Maire, en application de l'article L324-1 du code de l'Urbanisme, pour solliciter l'intervention de l'établissement public foncier local (EPFL).

Délibération N° 20260518 : REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS – HAUTE-GARONNE INGENIERIE

↳ Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal unanimes, décident :

- de désigner les agents du service juridique de HGI comme référents déontologues pour les élus locaux jusqu'au prochain renouvellement général des assemblées locales,
- d'approuver le règlement intérieur annexé à la présente délibération fixant les conditions d'exercice de la mission de référent déontologue pour les élus locaux par les agents du service juridique de HGI,
- de charger Madame la Maire de porter cette délibération à la connaissance des élus de la collectivité et de diffuser, par tout moyen, toutes les informations leur permettant de consulter les référents déontologues de HGI.

Délibération N° 20260519 : RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

↳ Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal unanimes, décident :

- de prendre acte de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la délibération.

Affichée en Mairie le 22 mai 2026 et publiée le 22 mai 2026